



SYNDICAT DE DEFENSE DES POLICIERS MUNICIPAUX

1^{er} syndicat professionnel

COMMUNIQUE

Juppé intègre la CCPM en qualité de suppléant de l'actuel Président : On se moque encore des policiers municipaux !



Le Ministre vient de nommer Alain JUPPE, Maire de Bordeaux, membre suppléant de l'actuel Président de la Commission Consultative des Polices Municipales (CCPM), M. ESTROSI, Maire de Nice.

Cette nomination faite par le Ministère lors d'un renouvellement des membres de cette instance, vient à point nommée lorsque l'on sait que la Mairie de Nice, dirigée par Christian ESTROSI, risque d'être prochainement condamnée devant le Tribunal Administratif, à l'annulation de la nomination de son Directeur contractuel de la police municipale, à la requête de notre Syndicat, le SDPM.

Il n'est pas surprenant de voir ainsi M. JUPPE, intégrer la CCPM, alors que nous savons qu'il n'a jamais réellement été un grand défenseur des causes de la police municipale, telles que l'armement. Sa Police Municipale, n'étant pas armée et n'étant pas franchement orientée vers une mission dite sécuritaire.

En effet, le SDPM dénonce depuis des années la fumisterie de cette instance fantoche, qui bloque en réalité les avancées de la profession, plutôt que de les favoriser, en étant utilisée comme un contre-feu ou encore une "soupape de sécurité" et qui n'a jamais associé les grands syndicats professionnels représentant les policiers municipaux.

Le SDPM ne reconnaît nullement cette instance anti-démocratique : Ne siègent à ce comité Théodule que des syndicats généralistes dit « représentatifs » de toute la fonction publique territoriale, mais qui n'ont jamais été élus par les seuls policiers municipaux.

Si la CGT et consort qui ne représentent pas grand-chose en police municipale y siègent, le syndicalisme professionnel, dont le SDPM en tête, n'y sont même pas invités.

Cette instance ne se réunit surtout que lorsque l'actualité le nécessite, probablement pour calmer le feu couvant chez les policiers municipaux en voulant leur faire croire que les autorités négocieraient avec la profession. Seulement aucune proposition de Loi, ni de texte, significatif pour la profession, n'est réellement sorti de cette commission.

Ce n'est que grâce au syndicalisme professionnel que le discours avance, chez les vrais décideurs qui font pression sur le Gouvernement : les Parlementaires. Cette œuvre est accomplie avec ferveur par le SDPM pour le bien de la profession de policier municipal, mais aussi de la sécurité publique.

C'est bien grâce à l'action soutenue du SDPM (presse, radio, TV, interventions de Députés et Sénateurs) que les Préfets ont été rappelés à l'ordre et que le Ministre a dû, en urgence, tenir ses promesses en publiant les circulaires concernant le F.I.P.D. finançant les gilets pare-balle, le déblocage de 4 000 révolvers, le partage radio etc...

Le SDPM continuera donc son combat pour l'armement généralisé, les moyens de protection et le volet social, sans ce soucier des pseudo-discussions au sein de la CCPM, où les syndicats généralistes s'auto-congratulent et félicitent l'action gouvernementale.

Le Bureau National,
Le 22 juin 2015.